

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

ISSN 0180-5398 - CP 50050 - Directeur de la publication : Jean Omnès - 25, rue de Chevreuse 91400 OR-

Soumission au privé, hyperpilotage, précarité généralisée : aux projets du gouvernement, le SNTRS oppose propositions et revendications.

La politique menée par le gouvernement dans la Recherche se situe dans le contexte de la construction de l'Union Européenne conformément au traité de Maastricht, d'une mondialisation des échanges dominée par la spéculation financière, et d'une crise financière internationale durable. Elle se caractérise par l'abandon des monopoles publics nationaux accompagné de privatisations nombreuses, d'une réduction des dépenses publiques, d'une précarisation de l'emploi alors qu'un fort taux de chômage se maintient. Les informations sur le budget 1999 renforcent ce point de vue.

La situation dans les labos reste préoccupante : augmentation du nombre de post-docs alors que les perspectives d'embauche statutaire restent très insuffisantes, difficultés financières accrues.

Les difficultés de l'action sociale illustrent bien la situation générale du CNRS et de l'INSERM : le CAES INSERM ne sera pas en mesure de financer les petites vacances des enfants à la Toussaint et à Noël et le CNRS reprend sa politique de privatisation pour la gestion de ses restaurants. En décidant, le 26 août, de relancer la procédure d'appels d'offres pour gérer les restaurants du personnel au CNRS, Madame Bréchnignac indique l'axe de la politique qu'elle entend mener de concert avec le ministre Allègre. En faisant référence explicite à une directive européenne - établie comme toutes les autres pour faire passer dans la

sphère du profit tout ce qui n'était pas encore privé - la DG montre qu'elle veut, elle aussi, diminuer les dépenses de l'Etat, en fait, diminuer la masse salariale : retirer les derniers titulaires travaillant encore dans les restaurants tout en opérant un transfert du salaire indirect (la subvention administrative qui permet les tarifs dégressifs) des associations de gestion à but non lucratif vers des entreprises de restauration. Ces dernières diminuent le prix réel des repas, empochent à la fois la différence, une partie de ce salaire indirect et le profit réalisé sur le dos de leurs employés. Cette politique a vocation à ne pas s'arrêter aux restaurants : c'est toute l'action sociale, culturelle et de loisirs du CAES qui est menacée d'être mise en concurrence avec le privé.

Les projets de réformes du système de Recherche ont été "officialisés" par le Conseil Interministériel pour la Recherche et la Technologie de juillet dernier. Il ne s'agit donc plus des propositions d'Allègre mais des objectifs du gouvernement. Ces projets apparaissent comme des orientations dont les applications ne seront connues que progressivement, par tranches : nouveau Conseil Interministériel fin septembre, budget 99 en octobre, loi sur le cumul des rémunérations en janvier, modification du statut des chercheurs, réforme et contractualisation des organismes sans doute dans le courant 99. Ensuite nous constatons que le Ministre n'annonce aucune négociation dans les prochains mois. Les tables rondes de 97, notamment sur les docto-

La démocratie mise à mal

Monsieur Allègre, le ministre chargé de la Recherche, a une conception toute personnelle de la démocratie qui pourrait se traduire ainsi "JE décide et il ne vous reste plus qu'à discuter, avec MES collaborateurs, de la façon de mettre en œuvre ce que J'AI décidé" et "un expert choisi par MOI vaut mieux que 21 membres élus et nommés d'une section du Comité National" ou encore par "un travailleur scientifique, dès lors qu'il est militant syndical ou élu par ses collègues perd toute compétence y compris en matière scientifique". Et c'est une attitude qui n'est pas réservée aux travailleurs de la Recherche : ceux de l'Éducation Nationale la subissent également.

Le gouvernement en prenant des décisions en Conseil Interministériel de la Recherche et de la Technologie, sans qu'aucune esquisse de débat n'ait eu lieu avec les travailleurs a une pratique identique.

Alors que se préparent des bouleversements sans précédent dans les missions et les structures des organismes de recherche publique, le gouvernement refuse obstinément tout débat avec le milieu scientifique et ses représentants. Il est évident que

(Suite page 2)

rants et post-docs, nous avaient déjà montré les difficultés du dialogue avec ce Ministère. Si on en juge par leur résultat, ces tables rondes n'ont été qu'une parodie de démocratie.

Les orientations retenues par le Conseil Interministériel permettent cependant d'estimer ce que le gouvernement veut faire de l'appareil de Recherche. Il s'agit d'un projet global assez cohérent bien que sa présentation puisse donner l'impression de mesures disparates. Il peut-être présenté en trois volets :

- 1) structures-évaluation, financement,
- 2) mesures concernant les personnels,
- 3) relations laboratoires publics-entreprises.

La philosophie générale du projet apparaît comme une volonté de déstabiliser les structures (organismes et laboratoires) ainsi que la situation des personnels, et en particulier les chercheurs, afin de piloter (depuis le Ministère) l'ensemble du dispositif de recherche. Cette prise en main serrée des laboratoires devrait permettre de les mettre mieux au service des entreprises. Contrairement à ce que clame Allègre avec sa prétendue volonté de "débureaucratisation", la nouvelle organisation implique un renforcement considérable de la bureaucratie.

1) Structure-évaluation-financement : la centralisation au Ministère

***Le gouvernement se dote d'instances de pilotage direct de la recherche :**

- le Comité Interministériel pour la Recherche et la Technologie se réunira désormais au moins une fois par an pour suivre de près la mise en oeuvre de ses choix. Jusqu'à présent, il se réunissait de manière irrégulière.

- le Comité Stratégique pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche voit son rôle confirmé pour le

contrôle de l'implantation des moyens de recherches sur le territoire.

- le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT) qui comprenait des personnalités scientifiques ainsi que des représentants des entreprises et des centrales syndicales est remplacé par un Conseil National de la Science (CNS) comportant des experts européens. Il sera formé de personnalités du monde scientifique et de l'économie,

- le financement des priorités fixées se fera par l'intermédiaire de 2 fonds gouvernementaux (Fonds pour la Recherche Technologique et Fonds National de la Science) qui distribueront le financement en partie par des actions incitatives via notamment des comités de coordination comme pour les Sciences du Vivant et les Sciences Humaines et Sociales. A ce niveau, il pourrait y avoir affichage de postes. Les grands équipements ne seront plus du ressort des organismes et seront gérés au niveau ministériel.

***des organismes de Recherche sous tutelle directe :**

-le gouvernement passera des contrats de 4 ans avec les organismes en fixant les objectifs d'investissement, de création d'entreprises, d'évolution des ressources humaines (nombre d'accueils de post-docs, diminution de l'âge moyen...),

-les Unités des organismes devront obligatoirement établir un partenariat avec une Université. Le modèle des laboratoires associés du CNRS sera généralisé à tous les organismes,

-dans les Organismes, les prérogatives respectives du président du Conseil d'administration et du Directeur Général seront profondément modifiées au profit du premier.

***affaiblissement des laboratoires :**

-la structure de base recevant le fi-

(Suite de la page 1)

lorsque l'on se prépare à bouleverser totale-

ment le secteur de la recherche, avec des conséquences graves sur son avenir et celui des personnels, on n'a pas envie de se confronter avec leurs représentants. Il s'agit pour le ministre et le gouvernement, notamment, de retirer aux représentants des personnels et aux instances comportant des élus directs, toute possibilité d'intervention sur les questions essentielles touchant à la politique de recherche publique, à l'avenir des organismes et de laboratoires et à celui des personnels. Le pouvoir leur préfère des groupes d'experts choisis et nommés par lui, c'est plus sûr pour ne pas être contesté.

Plus de démocratie impose que les travailleurs de la Recherche et leurs représentants syndicaux soient écoutés, entendus. Le Ministre et les Directions d'organismes doivent renoncer à leurs plans destructeurs et négocier sans tarder sur les revendications des personnels ! Travailleurs de la recherche scientifiques le gouvernement veut vous exclure de toute décision, ne vous laissez pas faire, agissez et rejoignez le SNTRS-

nancement pour le fonctionnement scientifique serait l'équipe (autour de 10 personnes) qui recevrait directement les contrats d'actions incitatives mais aussi, le financement de l'organisme, probablement sur la base d'appels à projets.

- les équipes seraient regroupées ou non en laboratoires ou fédérations qui disposeraient des locaux, ITA mutualisés, matériels communs... Les équipes gagneraient une certaine autonomie mais seraient soumises à une double pression : d'un côté le ministère (directement ou à travers les organismes) et de l'autre la direction de la structure d'accueil de l'équipe (labo ou fédération). Gare à ceux qui n'ob-

tiendraient pas de financement en répondant aux appels à projets. On peut aussi se demander ce qu'il restera de financement récurrent.

-le projet ne dit rien sur le rôle des instances scientifiques actuelles des organismes sauf que des experts étrangers y seront injectés. Compte tenu des discussions en juillet avec le président du Conseil d'Administration du CNRS, on peut penser que les commissions continueront à effectuer le recrutement des chercheurs et leur suivi, via les jurys qui en sont issus, mais elles pèseront sans doute peu sur l'évaluation des labos et leur pilotage. En effet dans tous les organismes serait mis en place auprès de chaque labo un Comité d'évaluation contrôlé par les directions avec les experts étrangers. A l'INSERM, la modification du décret organique votée en CTPC malgré l'opposition de l'ensemble des syndicats, n'est toujours pas publiée. Le nouveau texte ne laisserait-il pas encore trop de place aux représentants des personnels ?

2) la précarité généralisée

Les objectifs annoncés sont le rajeunissement, la mobilité, la qualité. Ils seront pris en compte dans une programmation pluriannuelle qui sera un élément du contrat entre les organismes et l'Etat. Pour cela 4 types de mesures sont en cours d'élaboration :

* **mesures incitatives au départ** : il s'agirait de mesures pour inciter les chercheurs à partir vers les universités et les entreprises et sans doute des mesures de retraites anticipées,

* **modifications des statuts** : pour permettre la présence d'experts étrangers (européens) dans les jurys et favoriser des activités de transfert et de valorisation (intéressement et promotions).

* **un système d'accueil des jeu-**

nes ayant effectué un post-doc avec financement public : qui prolongerait la situation post-doc au-delà du stage initial. On peut parier que ce système sera financé par la récupération d'une partie des postes de chercheurs libérés par les départs divers. Ainsi en quelques années la pyramide des âges des effectifs réels (statutaires et non statutaires) pourrait être rajeunie compte tenu de l'importance des flux de départs prévisibles de statutaires après l'an 2000 et serait, sous couvert d'une aide aux jeunes scientifiques, une accentuation de la précarité.

Il est également probable que certaines fonctions techniques de différents niveaux seront pourvues, comme dans les IUFM et l'Enseignement supérieur, par des emplois précaires. Une circulaire du 23 juin 98 instaure le recrutement de post-docs dans les IUFM pour y développer les technologies de l'information et de la communication, sur des emplois-jeunes payés 1,5 fois le SMIC pour une durée de 60 mois. Nous devons voir dans ces mesures une menace précise sur le statut des chercheurs recrutés CR2 titulaires. Si l'Etat lui-même recrute sur CDD des docteurs pour un salaire de 10000 F brut mensuels et constant pendant 5 ans, pourquoi continuerait-il à payer des CR2 titulaires 12900 F au début et 15800 F au bout de 4 ans, alors que de toutes parts les employeurs cherchent à réduire les coûts salariaux ?

* **autonomie scientifique pour les jeunes chercheurs confirmés, mais pérennisation de leur précarité** : les non statutaires accueillis après un premier post-doc auraient accès comme les statutaires à une autonomie scientifique (création d'équipes qui pourraient répondre à des appels à projets).

3) l'organisation du pillage des laboratoires publics par les entreprises :

- un réseau national de la recher-

che technologique sur des thèmes rassemblant labos publics et entreprises avec un financement du FRT privilégiant sans doute les PME-PMI sera créé,

- lors de la contractualisation des organismes, un objectif de créations d'entreprises sera fixé à chaque organisme,

- des mesures incitatives (cumul de rémunérations, droit de diriger une entreprise tout en continuant à être un chercheur dans un labo public, mesures fiscales) devraient faire l'objet d'une loi.

- L'Université pourra participer "au capital risque" de l'entreprise.

- Pour ceci, il faut que les chercheurs et les enseignants créent leur propre entreprise innovante à partir du laboratoire, avec un détachement pendant 5 ans.

- Les laboratoires devront être mis à la disposition de l'innovation et des entreprises naissantes, avec l'utilisation pendant 18 mois du potentiel humain et logistique, ainsi que du budget de l'État.

On peut dire que le gouvernement organise un détournement de la recherche publique au profit du capital privé, sans le moindre contrôle des actions mises en place et sans corrélation avec les besoins sociaux.

Ainsi le gouvernement entend compenser le faible niveau d'investissement des entreprises dans la recherche industrielle. Les discours fracassants d'Allègre sont accompagnés de rapports (Guillaume, Attali...), d'interviews ou de conférences de presse qui vont dans ce sens.

Les conséquences pour la recherche pourraient être désastreuses car transformer les chercheurs ou les enseignants en patrons d'entreprise pour vendre leur produit c'est, d'une part, perdre des compétences scientifiques dans les laboratoires et d'autre part, faire travailler les personnels, non plus à développer le front des connaissances, les tech-

nologies et répondre aux besoins sociaux, mais à transformer le projet scientifique en une valeur marchande !

La CGT n'est pas opposée à des réformes structurelles dans la recherche, ni même à des modifications des statuts des personnels allant dans le sens d'améliorations. En effet, c'est en prenant équitablement en compte les apports de chacun, ITA ou Chercheurs, notamment par la reconnaissance de droit de la qualification, avec une traduction au niveau des carrières, que l'on peut prétendre *accroître* l'efficacité de l'appareil de recherche. Le service public de recherche est fait entre autres pour répondre mieux aux besoins de la population. Il peut être amélioré.

Le SNTRS-CGT, en tant qu'organisation représentative des travailleurs scientifiques, **réclame l'ouverture de négociations** sur tous les points des projets de réformes ainsi que sur les revendications des personnels. Or, le rôle des organisations syndicales est systématiquement remis en cause à travers des réformes que l'on peut qualifier de profondément anti-démocratiques.

Combattre cette politique, qui reprend avec une autre méthode les objectifs suivis depuis deux décennies par la plupart des gouvernements, suppose de dénoncer certaines mesures mais aussi de faire des propositions alternatives pour répondre aux besoins de recherche du pays.

Revendications et propositions du SNTRS-CGT

Pour un accroissement de l'emploi statutaire administratifs, agents techniques, chercheurs, ingénieurs, techniciens de tous niveaux de qualification.

Pour un arrêt de l'embauche de précaires (CDD, CES) sur des fonctions permanentes et pour la titularisation des précaires occupant ces fonctions.

Pour un recrutement des chercheurs qui doit intervenir dès la fin de la thèse.

C'est possible en organisant une période de préparation aux concours, financée par l'Etat.

Pour un véritable statut de doctorant contrat, protection sociale, droits spécifiques aux travailleurs scientifiques

Pour une mobilité volontaire et des mesures incitatives positives négociées

Pour de véritables carrières fondées sur la reconnaissance des qualifications

Pour plus de démocratie Il en manque beaucoup aujourd'hui et les projets gouvernementaux vont encore la réduire.

Pour des organismes **disposant d'une véritable autonomie.**

Les acteurs de la recherche doivent réellement *contribuer à la programmation et à la maîtrise scientifique*. Cela implique un rôle majeur en matière de politique scientifique (y compris les recrutements et les crédits) des instances d'évaluation représentatives. Ce qui n'empêche pas les évolutions nécessaires. Par exemple les départements scientifiques du CNRS devraient se doter de vrais conseils comportant une représentation directe des personnels. Des chercheurs étrangers peuvent en être membres quand cela est nécessaire.

Pour un renforcement du financement régulier (récurrent)

Pour des coopérations **entre labos publics et entreprises** qui respectent l'autonomie et l'intégrité du service public.

Nous proposons quelques pistes :

-c'est d'abord aux industriels d'effectuer la recherche dont ils ont besoin,

-les procédures d'appels d'offres et leur évaluation doivent être effectuées dans la transparence,

-la Commission Valorisation de la Recherche du Comité National doit être maintenue. Son avis doit s'appuyer sur celui des Sections Scientifiques.